

Voodoo participent à la surveillance et à la défense du territoire. Il y a aussi à North-Bay (Ontario) et à La Macaza (Québec) deux escadrons de Bomarc B qui ont chacun 28 missiles en train d'être équipés d'ogives nucléaires.

72. Le Comité a visité à Colorado-Springs, le 27 juillet 1963, le quartier général de NORAD et il a été impressionné par l'organisation très à point de la détection, qui permet de déterminer en peu de temps, partout sur le continent nord-américain et dans les environs, la nationalité des avions, des satellites et des navires non identifiés.

73. Le 7 novembre 1963, le Comité a visité en outre la rampe de lancement des Bomarc B à North-Bay (Ontario). Les Bomarc ont pour mission d'attaquer et de détruire les bombardiers ennemis porteurs de bombes nucléaires ou classiques.

74. Outre le Bomarc B, le Canada a cinq escadrons d'avions d'interception Voodoo capables de transporter une charge mixte de missiles (Falcon) air-air dotés d'ogives à explosifs puissants et deux fusées de type nucléaire.

75. L'à-propos de doter les Bomarc et les Voodoos d'ogives nucléaires a été longuement discuté. Il semble bien que ces ogives accroîtraient l'efficacité du Voodoo et procureraient au Bomarc une puissance en tant qu'armes de défense contre les bombardiers. Bien entendu, ils ne seraient d'aucune utilité contre la portée générale des engins balistiques.

Au cours de ses séances, le Comité a longuement discuté la question de la « cuisson », c'est-à-dire l'opération par laquelle une bombe nucléaire transportée dans un bombardier intercepté par un Bomarc ou un Voodoo doté d'armes nucléaires est désamorcée. Des spécialistes ainsi que des officiers des États-Unis et de NORAD à Washington nous assurent que la méthode de la « cuisson » a fait ses preuves. Certains hommes de science de l'Université de l'Alberta en doutent. Pour les Européens, la question ne se pose qu'en théorie.

Les BOMARCS dont la mission consiste à protéger efficacement les bases du SAC et les missiles intercontinentaux aux États-Unis, sont postés dans la zone de défense du Nord-Est des États-Unis et du Canada où la population est très dense. Il faut noter qu'ils se trouvent ainsi à protéger ces régions.

76. Parallèlement au problème que constitue le fait de munir d'armes nucléaires les Bomarc et les Voodoos se pose la question de l'entreposage d'ogives nucléaires sur le sol canadien en temps de paix.

77. Le Canada a accepté de stocker, sous surveillance conjointe, des armes nucléaires sur le sol canadien. Le Comité est d'avis de restreindre strictement ce stockage aux seules armes nucléaires qui peuvent être utilisées exclusivement à la défense du ciel canadien, avec l'assentiment du gouvernement du Canada, en cas d'agression.

78. Le rôle de détection de NORAD revêt une très grande importance en ce qu'il permet au Commandement de la défense aérienne et au Commandement aérien stratégique d'être avertis assez tôt de toute attaque possible sur l'Amérique du Nord et particulièrement sur les bases du Commandement aérien stratégique. Il contribue donc dans cette mesure, et de façon vitale, à l'invulnérabilité des moyens stratégiques de dissuasion, qui sont essentiels à la défense du monde occidental.

79. Le Comité recommande:

- a) Que le Canada continue d'adhérer au NORAD, puisque la défense de l'Amérique du Nord est une responsabilité conjointe.
- b) Étant donné qu'une attaque par des bombardiers ennemis continue d'être une menace qui persiste bien qu'elle aille en diminuant, que le Canada soit en mesure de se défendre contre cette menace.